



MERCURY

8M0117203 216 fra



**Informations relative à la
garantie**

**EMOA (Europe, Moyen-Orient et
Afrique) et CEI (Confédération
des États indépendants)**

**EMOA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) et CEI (Confédération
des États indépendants)**

© 2016 Mercury Marine

À propos de ce manuel

Votre produit peut être couvert par plusieurs polices de garantie différentes. Ce manuel présente chacune de ces polices de garantie et identifie l'applicabilité de chacune d'elle aux différents produits Mercury. Chaque police est décrite dans une section séparée.

1. **Couverture de la garantie – à lire en premier lieu:** Contient des renseignements et des tableaux relatifs à l'enregistrement de la garantie permettant d'identifier quelle garantie s'applique à quel produit et les conditions de cette garantie. Cette section définit également ce que sont les applications de cycle d'utilisation diesel dans le cadre de la garantie.
2. **Garantie limitée Mercury Marine:** Définit les conditions de la garantie limitée Mercury Marine. Les conditions sont répertoriées dans la **section** À lire en premier lieu. Cette section explique également comment transférer la couverture de garantie.
3. **Garantie limitée contre la corrosion:** Définit les conditions de la garantie de protection contre la corrosion. Les conditions sont répertoriées dans la **section** À lire en premier lieu.
4. **Garantie limitée de l'embase Zeus:** Les propriétaires de bateaux équipés d'embases Zeus sont priés de consulter cette section pour davantage de détails relatifs à la garantie sur le système d'entraînement.

Conserver ce manuel pour référence ultérieure.

Informations relatives au droit d'auteur et aux marques de commerce

© MERCURY MARINE. Tous droits réservés. Aucune de ces pages ne peut être reproduite, en tout ou partie, sans autorisation.

Alpha, Axius, Bravo One, Bravo Two, Bravo Three, le logo du M entouré d'un cercle avec des vagues, K-planes, Mariner, MerCathode, MerCruiser, Mercury, le logo Mercury avec des vagues, Mercury Marine, Mercury Precision Parts, Mercury Propellers, Mercury Racing, MotorGuide, OptiMax, Quicksilver, SeaCore, Skyhook, SmartCraft, Sport-Jet, Verado, VesselView, Zero Effort, Zeus, #1 On the Water et We're Driven to win sont des marques déposées de Brunswick Corporation. Pro XS est une marque de commerce de Brunswick Corporation.

1. Couverture de la garantie – à lire en premier lieu

Présentation de la couverture de la garantie.....	1
Tableaux des garanties et enregistrement.....	1
Définitions de l'application du cycle d'utilisation Diesel	6

2. Garantie limitée Mercury Marine

Garantie limitée Mercury Marine.....	8
Transfert de garantie.....	10

3. Garantie limitée contre la corrosion

Garantie limitée contre la corrosion (plaisance uniquement).....	11
--	----

4. Garantie limitée de l'embase Zeus

Enregistrement et transfert de la garantie.....	13
Garantie limitée pour une utilisation plaisancière de l'embase Zeus haute performance.....	14
Garantie limitée de l'embase Zeus pour usage commercial intermittent.....	17
Garantie limitée de l'embase Zeus contre la corrosion.....	19

Déclaration de conformité – Directive sur la navigation de plaisance 2003/44/CE

Moteur hors-bord - TMC.....	22
Hors-bord - 8/9.9/10 FourStroke.....	23
Hors-bord - 30/40/50/60 FourStroke.....	25
Hors-bord - Large FourStroke.....	27
Hors-bord - 2 temps conventionnel.....	28
Moteur hors-bord, 2 temps commercial, TMC—non conforme à la directive relative aux bateaux de plaisance	29
Hors-bord - OptiMax.....	30
Hors-bord - SportJet.....	32
MerCruiser Inboard et TowSport.....	33
Transmission en Z MerCruiser.....	35
Diesel Inboard - 2.0L, 2.8L, 4.2L (I6).....	36
Transmission en Z Diesel - 2.0L, 2.8L, 4.2L (I6).....	38
Diesel Inboard - 1.9L, 2.5L, 3.0L, 4.2L (V8).....	39
Transmission en Z diesel - 1.9L, 2.5L, 3.0L, 4.2L (V8).....	41

Déclaration de conformité - Directive sur la navigation de plaisance 2013/53/UE

Déclaration de conformité - Directive sur la navigation de plaisance 2013/53/UE.....	43
Moteur hors-bord - TMC (Directive sur la navigation de plaisance 2 2016).....	43
Moteurs hors-bord - 30/40/50/60 FourStroke (Directive sur la navigation de plaisance 2 2016).....	44
Moteurs hors-bord - Large FourStroke (Directive sur la navigation de plaisance 2 2016).....	46
Hors-bord - OptiMax (Directive sur la navigation de plaisance 2 2016).....	47
Modèles MerCruiser Inboard et Tow Sports (Directive sur la navigation de plaisance 2 2016).....	49
Transmission en Z MerCruiser (Directive sur la navigation de plaisance 2 2016).....	50

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE – À LIRE EN PREMIER LIEU

Présentation de la couverture de la garantie

GARANTIE USINE LIMITÉE

En tant que fabricant de produits marins de classe mondiale, Mercury Marine sait qu'une grande partie de son succès repose sur la satisfaction du client. Tous les moteurs hors-bord Mercury neufs, à transmission en Z ou inboard bénéficient d'une garantie usine limitée exceptionnelle. Les conditions de la garantie limitée d'usine varient selon le produit. Voir les **Tableaux des garanties** pour les conditions de la garantie couvrant chaque produit.

La garantie limitée d'usine standard est présentée en détail dans le document intitulé **Garantie limitée Mercury Marine**.

GARANTIE LIMITÉE CONTRE LA CORROSION

Les moteurs hors-bord Mercury, les moteurs inboard, les transmissions en Z MerCruiser et les moteurs inboard TowSport bénéficient tous d'une protection limitée standard de trois ans contre la corrosion. Les transmissions en Z SeaCore MerCruiser bénéficient en standard d'une protection limitée de quatre ans contre la corrosion. Le moteur est ainsi protégé, même dans les environnements marins les plus rigoureux.

Pour des informations complémentaires, voir document **Garantie limitée contre la corrosion**.

GARANTIE LIMITÉE DES COMPOSANTS LIÉS AUX ÉMISSIONS

La plupart des produits achetés aux États-Unis à des fins de plaisance bénéficient de la Garantie limitée de l'EPA contre les émissions ; consulter **Garantie américaine du système de contrôle des émissions**. Les produits achetés pour une utilisation dans l'État de Californie peuvent bénéficier d'une protection au titre de la **Garantie limitée relative aux émissions de l'État de Californie**.

CERTIFICATION DE LA QUALITÉ D'INSTALLATION

Certaines marques de bateaux, qui ont satisfait aux exigences du Programme Mercury de certification de la qualité d'installation, bénéficient d'une année supplémentaire de garantie. Ce programme est le premier de ce type dans la secteur de la plaisance et le seul système complet de certification de la qualité d'installation par le fabricant. Ce système rigoureux identifie les aspects du processus à améliorer et permet d'y résoudre avant que le produit ne quitte l'usine.

Une section du site Web de Mercury est consacrée à la promotion du programme de certification de la qualité d'installation et communique ses avantages à ses clients. Pour une liste des marques de bateaux motorisés par MerCruiser qui ont obtenu la Certification de la qualité d'installation, visiter www.mercurymarine.com/service-and-support/customer-support/warranty/.

GARANTIE D'USINE

La couverture de la garantie Mercury est une garantie d'usine. Votre revendeur travaille directement avec nous par l'intermédiaire de notre revendeur ou distributeur local. Cela simplifie le processus de réclamation au titre de la garantie et accélère le retour aux activités de plaisance.

COUVERTURE NON DÉCROISSANTE

La couverture de la garantie Mercury est non décroissante. La couverture au dernier jour de la garantie est la même qu'à son premier jour : en d'autres termes, la couverture ne décroît pas en fonction de l'âge du moteur ou du nombre d'heures de service du moteur.

COUVERTURE DE LA GARANTIE EN SUS DE CELLE DU MOTEUR

Cette couverture peut également s'étendre aux commandes et au gréement du bateau. Si le constructeur a utilisé des pièces Mercury Precision Parts d'origine lors de l'installation du moteur sur le bateau, la couverture de garantie de ces composants de gréement correspond désormais à la garantie totale du moteur. Cela signifie la possibilité de deux ans de garantie supplémentaires sur les commandes et le gréement.

Tableaux des garanties et enregistrement

Utiliser les tableaux de garantie suivants pour déterminer :

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE – À LIRE EN PREMIER LIEU

1. les déclarations de garantie qui s'appliquent au produit possédé ;
2. la durée de couverture de la garantie pour le produit possédé

ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE – EMOA (EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE) ET CEI (CONFÉDÉRATION DES ÉTATS INDÉPENDANTS)

Hors de l'EMOA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) et de la CEI (Confédération des États indépendants), contacter le distributeur local.

1. Le propriétaire peut changer son adresse à tout moment, y compris lors d'une réclamation au titre de la garantie, en appelant ou en envoyant une lettre ou une télécopie avec son nom, son ancienne adresse, sa nouvelle adresse et le numéro de série du moteur, au service de l'enregistrement des garanties de Mercury Marine. Le revendeur peut également traiter ce changement d'informations.
Mercury Marine
À l'attention de : Service d'enregistrement de la garantie
W6250 Pioneer Road
P.O. Box 1939
Fond du Lac, WI 54936-1939
920-929-5054
Télécopie +1 920 907 6663

La Politique de confidentialité de Mercury Marine est disponible à l'adresse suivante :
www.mercurymarine.com/privacy-policy/.

REMARQUE : *Les listes d'enregistrements doivent être tenues à jour par Mercury Marine et par tout revendeur de produits maritimes vendus dans la zone EMOA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) et la CEI (Confédération des États indépendants), dans l'éventualité d'un rappel de sécurité dans le cadre du Federal Safety Act (Loi fédérale américaine sur la sécurité).*

2. Pour être admissible à la couverture de garantie, le Produit doit être enregistré auprès de Mercury Marine. Au moment de la vente, le revendeur doit remplir la fiche d'enregistrement et l'envoyer immédiatement à Mercury Marine par Extranet, courriel ou courrier postal. Dès réception de cette fiche, Mercury Marine validera l'enregistrement.

La garantie ne prend effet que lorsque le Produit est enregistré auprès de Mercury Marine.

TABLEAUX DES GARANTIES

Les colonnes des tableaux suivants sont :

- **Type** - Type de produit spécifique. Contacter un revendeur Mercury agréé si le produit considéré ne figure pas dans ces tableaux, ou visiter : www.mercurymarine.com pour le type et la durée de la couverture de garantie applicable.
- **Garantie limitée standard** - Durée de la garantie d'usine limitée standard du Produit si acheté dans cette région. Voir la **Garantie limitée Mercury Marine**.
- **CIQ** - Un produit MerCruiser bénéficie de 1 an de garantie d'usine limitée supplémentaire s'il fait partie d'un ensemble bateau/moteur réalisé par un constructeur certifié.
- **Corrosion** - La plupart des produits de plaisance sont garantis contre la corrosion pendant trois ans (quatre ans pour un produit SeaCore). Voir la **Garantie limitée contre la corrosion**.
- **Utilisation commerciale** - Certains produits sont admissibles à la couverture de garantie pour des applications commerciales légères. De telles applications sont d'ordinaire soumises à un plafond d'années ou d'heures d'utilisation, à la première des deux échéances. D'autres restrictions peuvent s'appliquer.
- **Utilisation publique** - Certains produits sont admissibles à la couverture de garantie s'ils sont achetés pour une utilisation par un organisme public.

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE – À LIRE EN PREMIER LIEU

TABLEAUX DES GARANTIES EUROPE ET CONFÉDÉRATION DES ÉTATS INDÉPENDANTS (CEI)

Hors-bord et Jet			
Type	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Moteurs à deux temps (EFI et carburateur)	2 ans*	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
MotorGuide	2 ans*	3 ans	1 an/500 heures
Quatre temps	2 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
FourStroke SeaPro (75–150)	2 ans*	3 ans	1 + 1 an/2000 heures
OptiMax (Pro XS inclus)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
Verado jusqu'à 350 ch (Pro inclus)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures

* Non admissible au programme de garantie de 5 ans

MerCruiser Standard			
Type	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Essence ordinaire	2 ans	3 ans	1 an/500 heures
Horizon, SeaCore	3 ans	3 ans	1 an/500 heures

CIQ MerCruiser			
Type	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Essence ordinaire	2 + 1 an	3 ans	1 an/500 heures
Horizon, SeaCore	2 + 1 + 1 an	3 ans	1 an/500 heures

REM : Consulter notre site pour obtenir une liste de constructeurs certifiés IQ.

Diesel			
Type	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Mercury Diesel QSD	2 ans	3 ans	1 an/500 heures
Mercury Diesel TDI 230, 335	2 ans	3 ans	1 an/1500 heures
Mercury Diesel TDI 230, 260, 370	2 ans	3 ans	1 an/1000 heures

Hors-bord Mercury Hautes Performances – EMOA				
Type	Applications de plaisance	Corrosion	Applications de compétition	Applications commerciales
Verado 350 SCi	2 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures
Verado 400R	***	3 ans	N/D	1 an/500 heures

***RCD2 (Directive sur la navigation de plaisance 2) – marchés EMOA disponible en avril 2016.

Directive sur la navigation de plaisance pour les Transmissions en Z hautes performances Mercury (Plaisance) – EMOA				
Type	Applications de plaisance	Corrosion	Applications de compétition	
HP520, HP565, HP600 SCi, HP662 SCi, HP1100	2 ans	3 ans	N/D	

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE – À LIRE EN PREMIER LIEU

IMPORTANT : Les produits Mercury hautes performances sont soumis à des procédures strictes de maintenance. Vérifier le manuel d'utilisation ou contacter le revendeur le plus proche.

TABLEAUX DE GARANTIE MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE (SAUF AFRIQUE DU SUD)

Hors-bord et Jet			
Type	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Moteurs à deux temps (EFI et carburateur)	1 ans*	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
MotorGuide	1 ans*	3 ans	1 an/500 heures
Quatre temps	2 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
FourStroke SeaPro (75–150)	2 ans*	3 ans	1 + 1 an/2000 heures
OptiMax (Pro XS inclus)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
Verado jusqu'à 350 ch (Pro inclus)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures

* Non admissible au programme de garantie de 5 ans

MerCruiser Standard			
Type	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Essence ordinaire	1 ans	3 ans	1 an/500 heures
Horizon, SeaCore	2 ans	3 ans	1 an/500 heures

CIQ MerCruiser			
Type	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Essence ordinaire	1 + 1 an	3 ans	1 an/500 heures
Horizon, SeaCore	2 + 1 an	3 ans	1 an/500 heures

Diesel			
Type	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Mercury Diesel QSD	1 ans	3 ans	1 an/500 heures
Mercury Diesel TDI 230, 335	1 ans	3 ans	1 an/1500 heures
Mercury Diesel TDI 230, 260, 370	1 ans	3 ans	1 an/1000 heures

Hors-bord Mercury Hautes Performances – EMOA				
Type	Applications de plaisance	Corrosion	Applications de compétition	Applications commerciales
Verado 350 SCi	2 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures
Verado 400R	***	3 ans	N/D	1 an/500 heures

***RCD2 (Directive sur la navigation de plaisance 2) – marchés EMOA disponible en avril 2016.

Directive sur la navigation de plaisance pour les transmissions en Z hautes performances Mercury (Plaisance) – EMOA			
Type	Applications de plaisance	Corrosion	Applications de compétition
HP520, HP565, HP600 SCi, HP662 SCi, HP1100	1 ans	3 ans	N/D

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE – À LIRE EN PREMIER LIEU

Transmissions en Z hautes performances Mercury (compétition) – EMOA		
Type	Corrosion	Applications de compétition
HP540, HP700, HP1350, HP1550, HP1650	3 ans	N/D

IMPORTANT : Les produits Mercury hautes performances sont soumis à des procédures strictes de maintenance. Vérifier le manuel d'utilisation ou contacter le revendeur le plus proche.

TABLEAUX DE GARANTIE POUR L'AFRIQUE DU SUD

Hors-bord et Jet			
Type	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Moteurs à deux temps (EFI et carburateur)	2 ans*	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
MotorGuide	2 ans*	3 ans	1 an/500 heures
Quatre temps	2 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
FourStroke SeaPro (75–150)	2 ans*	3 ans	1 + 1 an/2000 heures
OptiMax (Pro XS inclus)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
Verado jusqu'à 350 ch (Pro inclus)	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures

* Non admissible au programme de garantie de 5 ans

MerCruiser Standard			
Type	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Essence ordinaire	2 ans	3 ans	1 an/500 heures
Horizon, SeaCore	3 ans	3 ans	1 an/500 heures

CIQ MerCruiser			
Type	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Essence ordinaire	2 + 1 an	3 ans	1 an/500 heures
Horizon, SeaCore	2 + 1 + 1 an	3 ans	1 an/500 heures

Diesel			
Type	Garantie limitée standard	Corrosion	Utilisations publiques et commerciales
Mercury Diesel QSD	2 ans	3 ans	1 an/500 heures
Mercury Diesel TDI 230, 335	2 ans	3 ans	1 an/1500 heures
Mercury Diesel TDI 230, 260, 370	2 ans	3 ans	1 an/1000 heures

Hors-bord Mercury Hautes Performances – EMOA				
Type	Applications de plaisance	Corrosion	Applications de compétition	Applications commerciales
Verado 350 SCi	2 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures
Verado 400R	***	3 ans	N/D	1 an/500 heures

***RCD2 (Directive sur la navigation de plaisance 2) – marchés EMOA disponible en avril 2016.

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE – À LIRE EN PREMIER LIEU

Directive sur la navigation de plaisance pour les Transmissions en Z hautes performances Mercury (Plaisance) – EMOA			
Type	Applications de plaisance	Corrosion	Applications de compétition
HP520, HP565, HP600 SCi, HP662 SCi, HP1100	1 ans	3 ans	N/D

Transmissions en Z hautes performances Mercury (compétition) – EMOA		
Type	Corrosion	Applications de compétition
HP540, HP700, HP1350, HP1550, HP1650	3 ans	N/D

IMPORTANT : Les produits Mercury hautes performances sont soumis à des procédures strictes de maintenance. Vérifier le manuel d'utilisation ou contacter le revendeur le plus proche.

Définitions de l'application du cycle d'utilisation Diesel

HAUTES PERFORMANCES (PLAISANCE)

La classification haute performance s'applique à des applications à charge variable où la puissance maximale est limitée à une heure pour toutes les huit heures d'utilisation. Le fonctionnement du moteur à puissance réduite (sur toute période de 8 heures, les 7 heures pendant lesquelles le moteur ne fonctionne pas à puissance maximale) doit s'effectuer à un régime inférieur ou égal à la vitesse de croisière. La vitesse de croisière dépend du régime nominal maximal du moteur (tr/min) :

Modèle	Régime moteur nominal à puissance maximale	Vitesse de croisière	Heures d'utilisation maximales
2.0L I4 phase 2 (115 ch)	3000 tr/min	2700 tr/min	1000
2.0L I4 phase 3 (115 ch)	4 000 tr/min	3 600 tr/min	1000
2.0L I4 (130, 150, 170 ch)	4 000 tr/min	3 600 tr/min	1000
2.8L I4	3 800 tr/min	3400 tr/min	1000
3.0L V6	3 500 tr/min	3 100 tr/min	500
	4 000 tr/min	3 600 tr/min	500
4.2L I6	3 800 tr/min	3400 tr/min	1000
4.2L V8	4 200 tr/min	3 800 tr/min	500

Cette classification s'applique aux applications de plaisance (non commerciales).

CLASSIFICATION D'UTILISATION COMMERCIALE LÉGÈRE

Une classification d'utilisation commerciale légère s'applique aux applications à charge variable où la puissance maximale est limitée à une heure pour toutes les huit heures d'utilisation. Le fonctionnement du moteur à puissance réduite (sur toute période de 8 heures, les 7 heures pendant lesquelles le moteur ne fonctionne pas à puissance maximale) doit s'effectuer à un régime inférieur ou égal à la vitesse de croisière. La vitesse de croisière dépend du régime nominal maximal du moteur (tr/min) :

Modèle	Régime moteur nominal à puissance maximale	Vitesse de croisière	Heures d'utilisation maximales
2.0L I4 phase 2 (115 ch)	3000 tr/min	2700 tr/min	500
2.0L I4 phase 3 (115 ch)	4 000 tr/min	3 600 tr/min	500
2.0L I4 (130, 150, 170 ch)	4 000 tr/min	3 600 tr/min	500
2.8L I4 (220 ch)	3 800 tr/min	3400 tr/min	500
3.0L V6 (150 ch)	3000 tr/min	2600 tr/min	1500
3.0L V6 (230 ch)	3 500 tr/min	3 100 tr/min	1500

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE – À LIRE EN PREMIER LIEU

Modèle	Régime moteur nominal à puissance maximale	Vitesse de croisière	Heures d'utilisation maximales
	4 000 tr/min	3 600 tr/min	1000
3.0L V6 (260 ch)	4 000 tr/min	3 600 tr/min	1000
4.2L I6 (270, 320, 350 ch)	3 800 tr/min	3400 tr/min	500
4.2L V8 (335 ch)	4 200 tr/min	3 800 tr/min	1500
4.2L V8 (370 ch)	4 200 tr/min	3 800 tr/min	1000

« Utilisation commerciale » signifie toute utilisation du produit liée à un travail ou à un emploi ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement.

Toute utilisation du produit en dehors des spécifications propres à l'usage commercial léger annulera la garantie.

2. GARANTIE LIMITÉE MERCURY MARINE

Garantie limitée Mercury Marine

IMPORTANT : Cette garantie d'usine limitée s'applique aux moteurs neufs hors-bord, MerCruiser, diesel et aux produits de compétition à des fins de plaisance achetés dans les zones EMOA et CEI. Les conditions générales peuvent varier dans d'autres régions du monde. Le revendeur agréé Mercury doit fournir les conditions générales au moment de l'achat du produit Mercury.

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Mercury Marine garantit ses produits neufs contre tout vice de matériau ou de fabrication pendant la période décrite ci-dessous.

DURÉE DE LA GARANTIE

Cette Garantie limitée fournit une couverture pour la période spécifiée dans les **Tableaux des garanties**. La période de garantie est mesurée depuis la date de vente initiale du Produit à un acheteur au détail pour une utilisation de plaisance, ou depuis la date à laquelle le Produit est mis en service pour la première fois, à la première échéance.

La réparation ou le remplacement de pièces ou l'exécution d'un entretien dans le cadre de cette garantie ne prolongent pas la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. La période de garantie non expirée peut être transférée d'un client plaisancier à un autre lors du réenregistrement en bonne et due forme du produit. La période de garantie non expirée ne peut pas être transférée si le vendeur ou l'acheteur utilise le produit à des fins commerciales.

La couverture de la garantie d'un Produit d'occasion peut être résiliée :

- reprise de possession auprès d'un client au détail ;
- achat aux enchères.
- achat auprès d'un centre de récupération de matériaux ; et
- achat auprès d'une société d'assurance qui a obtenu le Produit à la suite d'une réclamation d'assurance ;

UTILISATION COMMERCIALE

Les acheteurs qui ont une utilisation commerciale de ce produit bénéficient d'une garantie d'un (1) an à partir de sa date de vente initiale au détail, ou d'un (1) an à partir de la date à laquelle il est mis en service pour la première fois, à la première échéance. « Utilisation commerciale » signifie toute utilisation du Produit liée à un travail ou à un emploi ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le Produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement.

CONDITIONS RÉGISSANT L'APPLICATION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un revendeur agréé par Mercury Marine pour distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu, une fois que l'inspection préalable à la livraison a été effectuée et documentée par Mercury Marine. La couverture de la garantie prend effet au moment de l'enregistrement correct du Produit par le revendeur agréé. Toute information erronée concernant l'utilisation du produit ou tout changement ultérieur, d'une utilisation pour la plaisance à une utilisation commerciale (à moins que le réenregistrement n'ait été effectué dans les règles) peut amener Mercury Marine à annuler la garantie, à sa seule discrétion. L'entretien périodique doit être exécuté conformément au calendrier d'entretien figurant dans le **Manuel d'utilisation et d'entretien** pour pouvoir bénéficier de la couverture de garantie. Mercury Marine se réserve le droit de subordonner toute couverture de garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

RESPONSABILITÉ DE MERCURY

En vertu des termes de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces défectueuses, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réunies, certifiées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du produit Mercury. Mercury se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

2. GARANTIE LIMITÉE MERCURY MARINE

APPLICATION DE LA GARANTIE

Le client doit fournir à Mercury une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation, ainsi qu'un accès raisonnable au produit. Les réclamations au titre de la garantie doivent être faites en remettant le produit aux fins d'inspection à un revendeur autorisé par Mercury à réparer le produit. Si l'acheteur n'est pas en mesure de remettre le produit au revendeur, il doit en avertir Mercury par écrit. Mercury Marine prendra alors les dispositions nécessaires pour effectuer l'inspection et toute réparation couverte par la garantie. L'acheteur devra alors s'acquitter des frais relatifs au transport ou au temps de déplacement. Si le service fourni n'est pas couvert par cette garantie, l'acheteur doit payer les frais de pièces et de main-d'œuvre et toute autre dépense liée au service. L'acheteur ne doit pas expédier le produit ou des pièces du produit directement à Mercury, sauf si Mercury en fait la demande. Pour bénéficier de la garantie, le propriétaire doit fournir une preuve attestant que le produit a été enregistré en son nom et la présenter au revendeur au moment de l'intervention au titre de la garantie.

EXCLUSIONS DE GARANTIE

Cette garantie limitée ne couvre pas :

- Articles relevant de l'entretien périodique, de mises au point ou de réglages
- l'usure normale ;
- Peinture décolorée
- Turbines ou chemises de pompe à jet
- Paliers de l'arbre moteur endommagés par l'eau en conséquence d'un entretien incorrect

Cette garantie ne couvre pas les dommages causés dans l'une quelconque des circonstances suivantes :

- une utilisation abusive ;
- une utilisation anormale ;
- Utilisation d'une hélice ou d'un rapport de vitesse qui ne permet pas au moteur de tourner dans sa plage de régime recommandée (voir le **Manuel d'utilisation** et d'entretien)
- Utilisation du produit d'une manière contraire aux recommandations d'utilisation et au cycle d'utilisation (voir le **Manuel d'utilisation** et d'entretien)
- la négligence ;
- les accidents ;
- la submersion ;
- l'installation incorrecte (les caractéristiques et techniques d'installation correctes sont énoncées dans les instructions d'installation du produit) ;
- l'entretien incorrect ;
- l'utilisation d'un accessoire ou d'une pièce non fabriqués ou vendus par Mercury Marine ;
- Le fonctionnement avec des carburants, huiles ou graisses impropres à l'utilisation de ce produit (voir le **Manuel d'utilisation** et d'entretien)
- l'altération ou le retrait de pièces ;
- Pénétration d'eau dans le moteur par l'admission de carburant, l'admission d'air ou le système d'échappement
- Déficit d'eau de refroidissement dû à un blocage du circuit de refroidissement par un corps étranger, à un fonctionnement du moteur hors de l'eau, à une position trop élevée du moteur sur le tableau arrière
- Navigation avec une position d'embase/moteur trop relevée
- Heurt d'un objet immergé

L'utilisation du produit pour des courses ou toute activité de compétition, ou son utilisation à tout moment avec une unité inférieure de type course, même par un propriétaire antérieur, annule la garantie.

Cette garantie ne couvre pas les dépenses liées au halage, à la mise à l'eau, au remorquage, à l'entreposage, aux appels téléphoniques, aux locations, aux dérangements, aux rampes de mise à l'eau, à l'assurance, au remboursement d'emprunts, à la perte de temps ou de revenus, ou à tout autre type de dommages indirects ou accessoires. Les dépenses liées au retrait ou au remplacement de cloisons ou d'autres équipements du bateau pour accéder au Produit ne sont pas plus couvertes par cette garantie.

2. GARANTIE LIMITÉE MERCURY MARINE

Aucun individu ni aucune entité, y compris les revendeurs agréés par Mercury Marine, n'ont été autorisés par Mercury Marine à émettre d'affirmations, de représentations ou de garanties quelconques au sujet du Produit, autres que celles spécifiées dans la présente garantie limitée. De telles affirmations, représentations ou garanties ne sauraient être opposables à Mercury Marine.

EXONÉRATIONS ET RESTRICTIONS :

TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER EST EXPRESSÉMENT DÉCLINÉE. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES TACITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS SONT EXCLUS DE LA COUVERTURE DE CETTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PAYS N'AUTORISENT PAS LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS DÉCRITES CI-DESSUS ; CES DERNIÈRES PEUVENT DONC NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE DONNE À L'ACQUÉREUR DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES, AUXQUELS PEUVENT S'AJOUTER D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT ET D'UN PAYS À L'AUTRE.

Transfert de garantie

EMOA (EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE) ET CEI (CONFÉDÉRATION DES ÉTATS INDÉPENDANTS)

La garantie limitée peut être transférée à un acheteur ultérieur, mais uniquement pour la durée non écoulée de la garantie limitée. La garantie limitée ne peut pas être transférée sur des produits utilisés à des fins commerciales.

Pour les produits achetés au sein de l'EMOA et de la CEI, contacter le distributeur du pays concerné ou le centre d'entretien le plus proche. L'adresse se trouve facilement grâce au localisateur de revendeurs de notre site Web.

Pour transférer la garantie au propriétaire suivant, envoyer ou faxer une copie de l'acte ou du contrat de vente, le nom du nouveau propriétaire, son adresse et le numéro de série du moteur au service des enregistrements de garantie de Mercury Marine EMOA et CEI : envoyer les renseignements à l'adresse : Mercury Marine

À l'attention de : Service d'enregistrement de la garantie
W6250 Pioneer Road
P.O. Box 1939
Fond du Lac, WI 54936-1939
920-929-5054
Télécopie +1 920 907 6663

Lors du transfert de la garantie, Mercury Marine enregistre les informations concernant le nouveau propriétaire.

Ce service est gratuit.

HORS EMOA ET CEI

Pour les produits achetés hors EMOA et CEI, contacter le distributeur du pays concerné ou le centre d'entretien Marine Power le plus proche.

3. GARANTIE LIMITÉE CONTRE LA CORROSION

Garantie limitée contre la corrosion (plaisance uniquement)

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Mercury Marine garantit que chaque produit de plaisance neuf ne sera pas rendu inopérable en conséquence directe de la corrosion pendant la période décrite ci-dessous.

DURÉE DE LA GARANTIE

Cette Garantie limitée fournit une couverture pour la période spécifiée dans les **Tableaux des garanties**. La période de garantie est mesurée depuis la date de vente initiale du Produit ou depuis la date à laquelle le Produit est mis en service pour la première fois, à la première échéance. La réparation et le remplacement des pièces et les travaux sous garantie ne prolongent nullement la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. Toute partie de la garantie non expirée peut être transférée à un acheteur ultérieur (utilisation non commerciale) sous réserve d'un réenregistrement correct du produit.

RÉSILIATION DE LA COUVERTURE

La couverture de la garantie d'un Produit d'occasion peut être résiliée :

- reprise de possession auprès d'un client au détail ;
- achat aux enchères.
- achat auprès d'un centre de récupération de matériaux ; et
- achat auprès d'une société d'assurance qui a obtenu le Produit à la suite d'une réclamation d'assurance ;

CONDITIONS RÉGISSANT L'APPLICATION DE LA GARANTIE COUVERTURE DE LA GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un revendeur agréé par Mercury Marine pour distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu, une fois que l'inspection préalable à la livraison a été effectuée et documentée par Mercury Marine. Pour bénéficier de la garantie, le produit doit avoir été correctement enregistré par le revendeur agréé. Les dispositifs de protection contre la corrosion indiqués dans le manuel d'utilisation et d'entretien doivent être utilisés sur le bateau, et l'entretien périodique (y compris, notamment, le remplacement des anodes sacrificielles, l'utilisation des lubrifiants spécifiés et les retouches apportées aux éraflures et entailles) doit être effectué conformément au calendrier du manuel d'utilisation et d'entretien pour maintenir la couverture de la garantie. Mercury Marine se réserve le droit de conditionner toute couverture de garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

RESPONSABILITÉ DE MERCURY

En vertu des termes de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces corrodées, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, certifiées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du produit Mercury. Mercury se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

APPLICATION DE LA GARANTIE

Le client doit fournir à Mercury un accès raisonnable au produit ainsi que la possibilité raisonnable d'effectuer la réparation. Les réclamations au titre de la garantie doivent être faites en remettant le produit aux fins d'inspection à un revendeur autorisé par Mercury à réparer le produit. Si l'acheteur n'est pas en mesure de livrer le produit au revendeur, il doit en avvertir Mercury par écrit. Mercury Marine prendra alors les dispositions nécessaires pour effectuer l'inspection et toute réparation couverte par la garantie. L'acheteur devra alors s'acquitter de tous les frais de transport ou de déplacement y afférents. Si l'entretien fourni n'est pas couvert par cette garantie, l'acheteur doit s'acquitter de tous les frais, pièces et main-d'œuvre, et de toute autre dépense liée à cet entretien. L'acheteur ne doit pas envoyer le produit ou des pièces du produit directement à Mercury, sauf si Mercury lui en fait la demande. Pour bénéficier de la garantie, le propriétaire doit fournir une preuve attestant que le produit a été enregistré en son nom et la présenter au revendeur au moment de l'intervention au titre de la garantie.

3. GARANTIE LIMITÉE CONTRE LA CORROSION

EXCLUSIONS DE GARANTIE

Cette garantie limitée ne couvre pas :

- Circuit électrique la corrosion
- la corrosion résultant de dommages ;
- la corrosion qui ne cause que des dommages esthétiques ;
- les dommages résultant d'un abus ou d'un entretien incorrect ;
- la corrosion d'accessoires, d'instruments ou de systèmes de direction ;
- les dommages dus aux organismes marins ;
- Les produits vendus avec une garantie produit limitée inférieure à un an
- Pièces de rechange (pièces achetées par le client)
- les Produits utilisés à des fins commerciales ;

« Utilisation commerciale » signifie toute utilisation du produit liée à un travail ou à un emploi ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement.

EXONÉRATIONS ET RESTRICTIONS :

TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER EST EXPRESSÉMENT DÉCLINÉE. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES TACITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS SONT EXCLUS DE LA COUVERTURE DE CETTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PAYS N'AUTORISENT PAS LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS DÉCRITES CI-DESSUS ; CES DERNIÈRES PEUVENT DONC NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE DONNE À L'ACQUÉREUR DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES, AUXQUELS PEUVENT S'AJOUTER D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT ET D'UN PAYS À L'AUTRE.

4. GARANTIE LIMITÉE DE L'EMBASE ZEUS

Enregistrement et transfert de la garantie

ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE – EMOA (EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE) ET CEI (CONFÉDÉRATION DES ÉTATS INDÉPENDANTS)

(Hors EMOA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) et CEI (Confédération des États indépendants), contacter le distributeur local.)

1. Le propriétaire peut modifier son adresse à tout moment, y compris lors d'une réclamation au titre de la garantie, en appelant ou en envoyant une lettre ou une télécopie avec son nom, son ancienne adresse, sa nouvelle adresse et le numéro de série du moteur, au service de l'enregistrement des garanties de Mercury Marine. Le revendeur peut également traiter ce changement d'informations.

Mercury Marine

Attn: Warranty Registration Department

W6250 Pioneer Road

P.O. Box 1939

Fond du Lac, WI 54936-1939

920-929-5054

Télécopie +1 920 907 6663

La Politique de confidentialité de Mercury Marine est disponible à l'adresse www.mercurymarine.com/privacy-policy/.

REMARQUE : *Les listes d'enregistrements doivent être tenues à jour par Mercury Marine et par tout revendeur de produits maritimes vendus aux États-Unis, dans l'éventualité d'un rappel de sécurité dans le cadre du Federal Safety Act (loi fédérale sur la sécurité).*

2. Pour être couvert par la garantie, le Produit doit être enregistré auprès de Mercury Marine. Au moment de la vente, le revendeur doit remplir la fiche d'enregistrement et l'envoyer immédiatement à Mercury Marine par MercNET, courriel ou courrier postal. À réception de cette fiche, Mercury Marine valide l'enregistrement.

La garantie ne prend effet que lorsque le Produit est enregistré auprès de Mercury Marine.

TRANSFERT DE GARANTIE

EMOA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) et CEI (Confédération des États indépendants)

La garantie limitée peut être transférée à un acheteur ultérieur, mais uniquement pour la durée non écoulée de la garantie limitée. La garantie limitée ne peut pas être transférée sur des produits utilisés à des fins commerciales.

Pour les produits achetés au sein de l'EMOA et de la CEI, contacter le revendeur du pays concerné ou le centre d'entretien Marine Power le plus proche. Vous pouvez trouver aisément l'adresse dans le localisateur de revendeur de notre site Web.

Pour transférer la garantie au propriétaire suivant, envoyer par voie postale ou télécopie une copie de l'acte ou du contrat de vente, le nom du nouveau propriétaire, son adresse et le numéro de série du moteur au service des enregistrements de garantie de Mercury Marine. EMOA et CEI : envoyer les renseignements à l'adresse :

Mercury Marine

Attn: Warranty Registration Department

W6250 Pioneer Road

P.O. Box 1939

Fond du Lac, WI 54936-1939

920-929-5054

Télécopie +1 920 907 6663

Lors du transfert de la garantie, Mercury Marine enregistre les informations concernant le nouveau propriétaire.

Ce service est gratuit.

4. GARANTIE LIMITÉE DE L'EMBASE ZEUS

Hors EMOA et CEI

Pour les produits achetés en dehors de l'Europe et de la CEI, contacter le distributeur du pays concerné ou le centre d'entretien Marine Power le plus proche.

Garantie limitée pour une utilisation plaisancière de l'embase Zeus haute performance

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Mercury Marine garantit chaque système d'embase Zeus neuf (Produit) contre tout vice de matériau ou de fabrication pendant la période décrite ci-dessous.

DURÉE DE LA GARANTIE

La période de garantie commence à la date de vente initiale du Produit à un acheteur au détail pour une utilisation de plaisance, ou à la date à laquelle le Produit est mis en service pour la première fois, à la première échéance. Cette garantie limitée couvre le produit pendant 24 mois ou 1 000 heures de fonctionnement, à la première échéance. L'utilisation du Produit à des fins commerciales annule la garantie. Par fins commerciales est entendue toute utilisation du Produit liée à un travail ou à un emploi ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le Produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement. La réparation ou le remplacement des pièces ou l'exécution d'un entretien au titre de cette garantie ne prolongent pas la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. La période de garantie non expirée peut être transférée d'un client plaisancier à un autre lors du réenregistrement en bonne et due forme du Produit.

GARANTIE LIMITÉE DE DEUX ANS – COUVERTURE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Cette garantie limitée de base couvre l'embase pendant 24 mois ou 1 000 heures de fonctionnement, à la première échéance.

Catégorie de couverture	Mois	Heures	Pièces et main-d'œuvre	Frais de déplacement
Garantie limitée de base de l'embase	24	1000	Oui	Oui
Garantie limitée prolongée sur les composants majeurs	48	2000	Oui	Oui

GARANTIE LIMITÉE PROLONGÉE SUR LES COMPOSANTS MAJEURS

La garantie limitée prolongée des composants majeurs prend effet à la date d'expiration de la garantie limitée de base de l'embase. La garantie limitée de base de l'embase expire au bout de 24 mois ou 1 000 heures de fonctionnement, à la première échéance. La garantie limitée prolongée des composants majeurs couvre les défaillances couvertes par la garantie des pièces ou moulages suivants de l'embase pendant une période de 48 mois ou de 2 000 heures de fonctionnement, à la première échéance :

- Moulage du carter d'embase marin
- Moulage du carter de boîtier de transfert d'engrenages marin
- Moulage du carter de servomoteur de direction
- Moulage de section intermédiaire d'embase
- Moulage du carter d'embase inférieur (dommage par impact au-dessous de la ligne de flottaison exclu)
- Moulage de la dérive (dommage par impact au-dessous de la ligne de flottaison exclu)
- Moulage de palier (dommage par impact au-dessous de la ligne de flottaison exclu)
- Arbre moteur (joints de cardan exclus)

REMARQUE : Afin de pouvoir bénéficier de la garantie, l'arbre moteur doit avoir été fourni initialement au fabricant du bateau par Mercury Marine.

- Arbre intermédiaire (dommage par impact au-dessous de la ligne de flottaison exclu)

4. GARANTIE LIMITÉE DE L'EMBASE ZEUS

- Bagues de serrage
- Talon de quille (dommage par impact au-dessous de la ligne de flottaison exclu)

CLASSIFICATION HAUTE PERFORMANCE

La classification haute performance s'applique à des applications à charge variable pour lesquelles la puissance maximale est limitée à une (1) heure pour toutes les huit (8) heures d'utilisation. Le fonctionnement du moteur à puissance réduite (sur toute période de 8 heures, les 7 heures pendant lesquelles le moteur ne fonctionne pas à puissance maximale) doit s'effectuer à un régime inférieur ou égal à la vitesse de croisière. La vitesse de croisière dépend du régime nominal maximal du moteur (tr/min) :

Régime moteur nominal à puissance maximale (La puissance maximale est définie comme tout régime moteur supérieur à la vitesse de croisière)	Vitesse de croisière
2300 tr/min	2100 tr/min
2500 tr/min	2300 tr/min
2800 tr/min	2500 tr/min
3000 tr/min	2700 tr/min
3300 tr/min	3000 tr/min
3400 tr/min	3 100 tr/min

CONDITIONS RÉGISSANT L'APPLICATION DE LA GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le Produit au détail auprès d'un revendeur autorisé par Mercury Marine à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu et uniquement une fois que le processus d'inspection préalable à la livraison spécifié par Mercury Marine a été achevé et documenté. La couverture de la garantie prend effet au moment de l'enregistrement correct du Produit par le revendeur agréé. Toute information erronée concernant l'utilisation du produit ou tout changement ultérieur, d'une utilisation plaisancière à une utilisation commerciale (à moins que l'enregistrement n'ait été effectué dans les règles) peut amener Mercury Marine à annuler la garantie, à sa seule discrétion. L'entretien périodique doit être effectué conformément au calendrier figurant dans le manuel d'utilisation et d'entretien pour pouvoir bénéficier de la garantie. Mercury Marine se réserve le droit de subordonner toute couverture de garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

REMARQUE : L'application du Produit doit être examinée et approuvée par Mercury Marine.

RESPONSABILITÉ DE MERCURY

En vertu de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury Marine est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces défectueuses, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, homologuées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du Produit Mercury Marine. Mercury Marine se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

APPLICATION DE LA GARANTIE

Les revendications au titre de la garantie doivent être présentées par l'intermédiaire d'un centre de réparation agréé Mercury Marine. Le client doit fournir à Mercury Marine une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation au titre de la garantie, ainsi qu'un accès raisonnable au Produit pour tout entretien couvert par la garantie. L'acheteur ne doit pas expédier le Produit ou des pièces du Produit directement à Mercury Marine, sauf si Mercury Marine en fait la demande.

RÉSILIATION DE LA COUVERTURE

La couverture de la garantie d'un Produit d'occasion peut être résiliée :

- reprise de possession auprès d'un client au détail ;
- achat aux enchères.
- achat auprès d'un centre de récupération de matériaux ; et

4. GARANTIE LIMITÉE DE L'EMBASE ZEUS

- achat auprès d'une société d'assurance qui a obtenu le Produit à la suite d'une réclamation d'assurance ;

La couverture de la garantie peut aussi être résiliée pour tout Produit enregistré avec des informations d'enregistrement de garantie inexactes.

EXCLUSIONS DE GARANTIE

Cette garantie limitée ne couvre pas :

- Articles et réglages relevant d'un entretien périodique
- l'usure normale ;
- Peinture décolorée

Cette garantie ne couvre pas les dommages causés dans l'une quelconque des circonstances suivantes :

- une utilisation abusive ;
- l'utilisation anormale ;
- l'utilisation d'une hélice ou d'un rapport de vitesse qui ne permet pas au moteur de tourner dans sa plage de régime recommandée (consulter le manuel d'utilisation et d'entretien) ;
- Utilisation du Produit d'une manière non conforme à l'utilisation et au cycle opératoire recommandés (consulter le manuel d'utilisation et d'entretien).
- la négligence ;
- les accidents ;
- la submersion ;
- l'installation incorrecte (les caractéristiques et techniques d'installation correctes sont indiquées dans les instructions d'installation du Produit) ;
- l'entretien incorrect ;
- l'utilisation d'un accessoire ou d'une pièce non fabriqués ou vendus par Mercury Marine ;
- le fonctionnement avec des huiles ou des lubrifiants ne convenant pas à l'utilisation avec le produit (consulter le manuel d'utilisation et d'entretien) ;
- l'altération ou le retrait de pièces ;
- une carence d'eau de refroidissement causée par l'obstruction du système de refroidissement par un corps étranger ;

l'utilisation du Produit dans le cadre d'activités de courses ou de toutes autres compétitions, même par un propriétaire antérieur, annule la garantie.

Cette garantie ne couvre pas les dépenses liées au halage, à la mise à l'eau, au remorquage, à l'entreposage, aux appels téléphoniques, aux locations, aux dérangements, aux rampes d'accès à l'eau, à l'assurance, au remboursement d'emprunts, à la perte de temps ou de revenus, ou à tout autre type de dommages indirects ou accessoires. Les dépenses liées au retrait ou au remplacement de cloisons ou d'autres équipements du bateau pour accéder au Produit ne sont pas non plus couvertes par cette garantie.

Aucun individu ni aucune entité, y compris les revendeurs agréés par Mercury Marine, n'ont été autorisés par Mercury Marine à émettre d'affirmations, de déclarations ou de garanties quelconques au sujet du Produit, autres que celles spécifiées dans la présente garantie limitée. Si de telles affirmations, déclarations ou garanties sont faites, elles ne sauraient être opposables à Mercury Marine.

EXONÉRATIONS ET RESTRICTIONS :

TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER EST EXPRESSÉMENT DÉCLINÉE. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES TACITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS SONT EXCLUS DE LA COUVERTURE DE CETTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PAYS N'AUTORISENT PAS LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS DÉCRITES CI-DESSUS ; CES DERNIÈRES PEUVENT DONC NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE DONNE À L'ACQUÉREUR DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES, AUXQUELS PEUVENT S'AJOUTER D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT ET D'UN PAYS À L'AUTRE.

4. GARANTIE LIMITÉE DE L'EMBASE ZEUS

Garantie limitée de l'embase Zeus pour usage commercial intermittent

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Mercury Marine garantit chaque système d'embase Zeus neuf (Produit) contre tout vice de matériau ou de fabrication pendant la période décrite ci-dessous.

DURÉE DE LA GARANTIE

La période de garantie commence à la date de vente initiale du produit à un acheteur au détail pour une utilisation commerciale intermittente, ou à la date à laquelle le Produit est mis en service pour la première fois, à la première échéance. Cette garantie limitée couvre le produit pendant 24 mois ou 3 000 heures de fonctionnement, à la première échéance. La réparation ou le remplacement de pièces ou l'exécution d'un entretien au titre de cette garantie ne prolongent pas la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. La couverture de garantie non expirée ne peut pas être transférée.

CLASSIFICATION COMMERCIALE INTERMITTENTE

L'utilisation commerciale intermittente s'applique aux applications à charge variable pour lesquelles la puissance maximale est limitée à deux (2) heures pour toutes les huit (8) heures de fonctionnement. Le fonctionnement du moteur à puissance réduite (sur une période de 8 heures, les 6 heures pendant lesquelles le moteur ne fonctionne pas à puissance maximale) doit s'effectuer à un régime inférieur ou égal à la vitesse de croisière. La vitesse de croisière dépend du régime nominal maximal du moteur (tr/min) :

Régime moteur nominal à puissance maximale (La puissance maximale est définie comme tout régime moteur supérieur à la vitesse de croisière)	Vitesse de croisière
2300 tr/min	2100 tr/min
2500 tr/min	2300 tr/min
2800 tr/min	2500 tr/min
3000 tr/min	2700 tr/min
3300 tr/min	3000 tr/min
3400 tr/min	3 100 tr/min

L'utilisation commerciale est définie comme toute utilisation du produit liée à un travail ou à un emploi, ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement.

Toute utilisation du Produit au-delà des spécifications propres à l'utilisation commerciale intermittente annulera la garantie.

CONDITIONS RÉGISSANT L'APPLICATION DE LA GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le Produit au détail auprès d'un revendeur autorisé par Mercury Marine à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu et uniquement une fois que le processus d'inspection préalable à la livraison spécifié par Mercury Marine a été achevé et documenté. La couverture de la garantie prend effet au moment de l'enregistrement correct du Produit par le revendeur agréé. L'entretien périodique doit être effectué conformément au calendrier figurant dans le manuel d'utilisation et d'entretien pour pouvoir bénéficier de la garantie. Mercury Marine se réserve le droit de subordonner toute couverture de garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

REMARQUE : L'application du Produit doit être examinée et approuvée par Mercury Marine.

4. GARANTIE LIMITÉE DE L'EMBASE ZEUS

RESPONSABILITÉ DE MERCURY

En vertu de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury Marine est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces défectueuses, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, homologuées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du Produit Mercury Marine. Mercury Marine se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

APPLICATION DE LA GARANTIE

Les revendications au titre de la garantie doivent être présentées par l'intermédiaire d'un centre de réparation agréé Mercury Marine. Le client doit fournir à Mercury Marine une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation au titre de la garantie, ainsi qu'un accès raisonnable au Produit pour tout entretien couvert par la garantie. L'acheteur ne doit pas expédier le Produit ou des pièces du Produit directement à Mercury Marine, sauf si Mercury Marine en fait la demande.

RÉSILIATION DE LA COUVERTURE

La couverture de la garantie d'un Produit d'occasion peut être résiliée :

- reprise de possession auprès d'un client au détail ;
- achat aux enchères.
- achat auprès d'un centre de récupération de matériaux ; et
- achat auprès d'une société d'assurance qui a obtenu le Produit à la suite d'une réclamation d'assurance ;

La couverture de la garantie peut aussi être résiliée pour tout Produit enregistré avec des informations d'enregistrement de garantie inexactes.

EXCLUSIONS DE GARANTIE

Cette garantie limitée ne couvre pas :

- Articles et réglages relevant d'un entretien périodique
- l'usure normale ;
- Peinture décolorée

Cette garantie ne couvre pas les dommages causés dans l'une quelconque des circonstances suivantes :

- une utilisation abusive ;
- l'utilisation anormale ;
- l'utilisation d'une hélice ou d'un rapport de vitesse qui ne permet pas au moteur de tourner dans sa plage de régime recommandée (consulter le manuel d'utilisation et d'entretien) ;
- Utilisation du Produit d'une manière non conforme à l'utilisation et au cycle opératoire recommandés (consulter le manuel d'utilisation et d'entretien).
- la négligence ;
- les accidents ;
- la submersion ;
- l'installation incorrecte (les caractéristiques et techniques d'installation correctes sont indiquées dans les instructions d'installation du Produit) ;
- l'entretien incorrect ;
- l'utilisation d'un accessoire ou d'une pièce non fabriqués ou vendus par Mercury Marine ;
- le fonctionnement avec des huiles ou des lubrifiants ne convenant pas à l'utilisation avec le produit (consulter le manuel d'utilisation et d'entretien) ;
- l'altération ou le retrait de pièces ;
- une carence d'eau de refroidissement causée par l'obstruction du système de refroidissement par un corps étranger ;

4. GARANTIE LIMITÉE DE L'EMBASE ZEUS

l'utilisation du Produit dans le cadre d'activités de courses ou de toutes autres compétitions, même par un propriétaire antérieur, annule la garantie.

Cette garantie ne couvre pas les dépenses liées au halage, à la mise à l'eau, au remorquage, à l'entreposage, aux appels téléphoniques, aux locations, aux dérangements, aux rampes d'accès à l'eau, à l'assurance, au remboursement d'emprunts, à la perte de temps ou de revenus, ou à tout autre type de dommages indirects ou accessoires. Les dépenses liées au retrait ou au remplacement de cloisons ou d'autres équipements du bateau pour accéder au Produit ne sont pas non plus couvertes par cette garantie.

Aucun individu ni aucune entité, y compris les revendeurs agréés par Mercury Marine, n'ont été autorisés par Mercury Marine à émettre d'affirmations, de déclarations ou de garanties quelconques au sujet du Produit, autres que celles spécifiées dans la présente garantie limitée. Si de telles affirmations, déclarations ou garanties sont faites, elles ne sauraient être opposables à Mercury Marine.

EXONÉRATIONS ET RESTRICTIONS :

TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER EST EXPRESSÉMENT DÉCLINÉE. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES TACITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS SONT EXCLUS DE LA COUVERTURE DE CETTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PAYS N'AUTORISENT PAS LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS DÉCRITES CI-DESSUS ; CES DERNIÈRES PEUVENT DONC NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE DONNE À L'ACQUÉREUR DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES, AUXQUELS PEUVENT S'AJOUTER D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT ET D'UN PAYS À L'AUTRE.

Garantie limitée de l'embase Zeus contre la corrosion

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Mercury Marine garantit que chaque système d'embase Zeus neuf (Produit) (à usage non commercial) ne sera pas rendu inopérant par l'effet direct de la corrosion pendant la période décrite ci-dessous :

DURÉE DE LA GARANTIE

Cette garantie anticorrosion limitée offre une couverture pendant 36 mois ou 1 500 heures de fonctionnement à compter de la date de la vente initiale du Produit ou de sa première mise en service, à la première échéance. La réparation et le remplacement de pièces, ou l'exécution d'un entretien dans le cadre de cette garantie ne prorogent pas la durée de cette garantie au-delà de sa date d'expiration d'origine. La période de garantie non expirée peut être transférée d'un client à un autre lors de l'enregistrement en bonne et due forme du produit.

CONDITIONS RÉGISSANT L'APPLICATION DE LA GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un revendeur agréé par Mercury Marine pour distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu, une fois que l'inspection préalable à la livraison a été effectuée et documentée par Mercury Marine. Pour bénéficier de la garantie, le produit doit avoir été correctement enregistré par le revendeur agréé. Les dispositifs de protection contre la corrosion indiqués dans le manuel d'utilisation et d'entretien doivent être utilisés sur le bateau, et l'entretien périodique (y compris, notamment, le remplacement des anodes sacrificielles, l'utilisation des lubrifiants spécifiés et les retouches apportées aux éraflures et entailles) doit être effectué conformément au calendrier du manuel d'utilisation et d'entretien pour maintenir la couverture de la garantie. Mercury Marine se réserve le droit de subordonner toute couverture au titre de la garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

4. GARANTIE LIMITÉE DE L'EMBASE ZEUS

RESPONSABILITÉ DE MERCURY

En vertu de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury Marine est limitée, à sa discrétion, à la réparation d'une pièce corrodée, au remplacement d'une telle pièce par une pièce neuve ou résinée, certifiée par Mercury Marine ou au remboursement du prix d'achat du Produit Mercury Marine. Mercury Marine se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

APPLICATION DE LA GARANTIE

Le client doit fournir à Mercury Marine une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation au titre de la garantie, ainsi qu'un accès raisonnable au Produit pour tout entretien couvert par la garantie. Les revendications au titre de la garantie doivent être émises en remettant le produit pour inspection à un revendeur autorisé par Mercury Marine à procéder à l'entretien du Produit. Si l'acheteur n'est pas en mesure de livrer le Produit au revendeur, il doit en avertir Mercury Marine par écrit. Mercury Marine prendra alors les dispositions nécessaires pour effectuer l'inspection et toute réparation couverte par la garantie. L'acheteur devra alors s'acquitter de tous les frais de transport ou de déplacement y afférents. Si l'entretien fourni n'est pas couvert par cette garantie, l'acheteur doit s'acquitter de tous les frais, pièces et main-d'œuvre, et de toute autre dépense liée à cet entretien. L'acheteur ne doit pas expédier le Produit ou des pièces du Produit directement à Mercury Marine, sauf si Mercury Marine en fait la demande. Pour bénéficier de la garantie, le propriétaire doit fournir une preuve attestant que le produit a été enregistré en son nom et la présenter au revendeur au moment de l'intervention au titre de la garantie.

RÉSILIATION DE LA COUVERTURE

La couverture de la garantie d'un Produit d'occasion peut être résiliée :

- reprise de possession auprès d'un client au détail ;
- achat aux enchères.
- achat auprès d'un centre de récupération de matériaux ; et
- achat auprès d'une société d'assurance qui a obtenu le Produit à la suite d'une réclamation d'assurance ;

EXCLUSIONS DE GARANTIE

Cette garantie limitée ne couvre pas :

- Circuit électrique la corrosion
- la corrosion résultant de dommages ;
- la corrosion qui ne cause que des dommages esthétiques ;
- les dommages résultant d'un abus ou d'un entretien incorrect ;
- la corrosion d'accessoires, d'instruments ou de systèmes de direction ;
- les dommages dus aux organismes marins ;
- les produits vendus qui bénéficient d'une garantie limitée inférieure à un an ;
- Pièces de rechange (pièces achetées par le client)
- les Produits utilisés à des fins commerciales ;
- Les dommages par corrosion consécutifs à une application de peinture incorrecte (consulter le manuel d'utilisation et d'entretien pour les applications de peinture correctes) ;

« Utilisation commerciale » signifie toute utilisation du produit liée à un travail ou à un emploi ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement.

4. GARANTIE LIMITÉE DE L'EMBASE ZEUS

EXONÉRATIONS ET RESTRICTIONS :

TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER EST EXPRESSÉMENT DÉCLINÉE. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES TACITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS SONT EXCLUS DE LA COUVERTURE DE CETTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PAYS N'AUTORISENT PAS LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS DÉCRITES CI-DESSUS ; CES DERNIÈRES PEUVENT DONC NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE DONNE À L'ACQUÉREUR DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES, AUXQUELS PEUVENT S'AJOUTER D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT ET D'UN PAYS À L'AUTRE.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2003/44/CE

Moteur hors-bord -TMC

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 94/25/CE MODIFIÉE PAR LA DIRECTIVE 2003/44/CE

Nom du fabricant du moteur : Coentreprise Tohatsu Marine Corporation (TMC)/Mercury Marine		
Adresse : Shimodaira 4495-9		
Ville : Komagane-City, Nagano	Code postal : 399-4101	Pays : Japon

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : TÜV SÜD Group			
Adresse : Ridlerstrasse 65			
Ville : Munich	Code postal : 80339	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0123

Nom de l'organisme notifié pour les évaluations des émissions sonores : International Marine Certification Institute			
Adresse : Rue Abbé Cuypers 3			
Ville : Bruxelles	Code postal : B-1040	Pays : Belgique	N° d'identification : 0609

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input checked="" type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> H
Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :	<input type="checkbox"/> Un écran	<input checked="" type="checkbox"/> Aa	<input type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> H		
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la sécurité des machines 2006/42/CE ; Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur hors-bord	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	À partir du numéro de série	Número du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
2,5, 3,5 ch	0R098000	SB5 09 01 57840 033
4, 5, 6 ch	0R098000	SB5 11 04 57840 037
15, 20 ch	0R235168	SB5 07 12 57840 027
25, 30 ch EFI	0R098000	SB5 05 10 57840 003

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2003/44/CE

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Veuillez préciser (* = norme obligatoire)
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	*EN ISO 8178-1:1996
B.3 Durabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	*EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables et qu'ils sont conformes aux types mentionnés et envers lequel ou lesquels un ou des certificats d'examen de type ou d'approbation ont été décernés.

Nom/fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le 30 novembre 2015
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Hors-bord - 8/9.9/10 FourStroke

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 94/25/CE MODIFIÉE PAR LA DIRECTIVE 2003/44/CE

Nom du fabricant du moteur : Coentreprise Tohatsu Marine Corporation (TMC)/Mercury Marine

Adresse : Shimodaira 4495-9

Ville :

Komagane-City, Nagano

Code postal : 399-4101

Pays : Japon

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.

Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain

Ville : Verviers

Code postal : B-4800

Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV-GL

Adresse : Hemvärnsgatan 9

Ville : Solna

Code postal : 17154

Pays : Suède

N° d'identification : 0575

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2003/44/CE

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV-GL

Adresse : Hemvärnsgatan 9

Ville : Solna

Code postal : 17154

Pays : Suède

N° d'identification : 0575

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :

B+C B+D B+E B+F G H

Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :

Un écran Aa G H

Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la sécurité des machines 2006/42/CE ; Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur hors-bord	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	À partir du numéro de série	Certificat Module H
8, 9,9 ch	0R098000	RCDH0000002
9,9 ch Command Thrust	0R285784	RCDH0000002
10 ch Norway	0R285784	RCDH0000002

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/méthodes/normatifs	Fichier technique	Veuillez préciser (* = norme obligatoire)
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	* EN ISO 8178-1:1996
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 8178-1:1996
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	*EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2003/44/CE

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je soussigné déclare au nom du fabricant que les moteurs visés sont conformes à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom/fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le 30 novembre 2015
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Hors-bord - 30/40/50/60 FourStroke

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 94/25/CE MODIFIÉE PAR LA DIRECTIVE 2003/44/CE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine Technology Suzhou Co., Ltd.

Adresse : No. 200 Suhong Middle Road, Suzhou Industrial Park

Ville : Suzhou

Code postal : 215021

Pays : Chine

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.

Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain

Ville : Verviers

Code postal : B-4800

Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV-GL

Adresse : Hemvärnsgatan 9

Ville : Solna

Code postal : 17154

Pays : Suède

N° d'identification : 0575

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV-GL

Adresse : Hemvärnsgatan 9

Ville : Solna

Code postal : 17154

Pays : Suède

N° d'identification : 0575

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :

B+C

B+D

B+E

B+F

G

H

Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :

Un écran

Aa

G

H

Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la sécurité des machines 2006/42/CE ;
Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2003/44/CE

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur hors-bord	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	À partir du numéro de série	Certificat Module H
30, 40 ch, 3 cylindres	1C010000	RCDH0000002
40, 50, 60 ch 4 cylindres	1C010000	RCDH0000002
60 ch Race 4 cylindres	1C010000	RCDH0000002

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Veuillez préciser (* = norme obligatoire)
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	* EN ISO 8178-1:1996
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 8178-1:1996
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	*EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que les moteurs visés satisfont aux exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le 30 novembre 2015
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2003/44/CE

Hors-bord - Large FourStroke

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 94/25/CE TELLE QUE MODIFIÉE PAR LA DIRECTIVE 2003/44/CE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine		
Adresse : W6250 Pioneer Road, P.O. Box 1939		
Ville : Fond du Lac, WI	Code postal : 54936-1939	Pays : États-Unis

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV-GL			
Adresse : Hemvärnsgatan 9			
Ville : Solna	Code postal : 17154	Pays : Suède	N° d'identification : 0575

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV-GL			
Adresse : Hemvärnsgatan 9			
Ville : Solna	Code postal : 17154	Pays : Suède	N° d'identification : 0575

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H
Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :	<input type="checkbox"/> Un écran	<input type="checkbox"/> Aa	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H		
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la sécurité des machines 2006/42/CE ; Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur hors-bord	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	À partir du numéro de série	Certificat Module H
Verado 6 cylindres : 200, 225, 250, 275, 300, 350 ch	0P401000 ou 1B227000	RCDH0000002
Verado 4 cylindres : 135, 150, 175, 200 ch	0P401000 ou 1B227000	RCDH0000002
2.1L FourStroke EFI : 75, 80, 90, 100, 115 ch	2B000000	RCDH0000002
150 ch FourStroke (3.0L)	0P401000 ou 1B227000	RCDH0000002

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2003/44/CE

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Veillez préciser (* = norme obligatoire)
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	* EN ISO 8178-1:1996
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 8178-1:1996
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs susmentionnés satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom/fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le 30 novembre 2015
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Hors-bord - 2 temps conventionnel

Fabricant : Mercury Marine
W6250 Pioneer Road
Fond du Lac, WI 54936-1939, États-Unis

Représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.
Parc industriel de Petit-Rechain
B-4800 Verviers, Belgique

Directive relative aux machines

2006/42/CE

Principes d'intégration des normes de sécurité (1.1.2)	ISO 12100-1 ; ISO 12100-2 ; EN 1050
Émissions sonores (1.5.8)	ICOMIA 39/94
Vibration (1.5.9)	ICOMIA 38/94

Directive relative à la compatibilité électromagnétique

2014/30/UE

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2003/44/CE

Norme d'émission générique	EN 61000-6-3
Norme d'immunité générique	EN 61000-6-1
Véhicules, bateaux et dispositifs entraînés par des moteurs à combustion interne – caractéristiques des perturbations radioélectriques	SAE J551 CISPR 12 ; EN 55012:2002/A1:2005
Essais d'immunité aux décharges électrostatiques	EN 61000-6-2 ; EN 61000-4-2 ; EN 61000-4-3

Type de moteur : Hors-bord
Type de carburant : Essence
Cycle de combustion : 2 temps

Cette déclaration est émise sous la seule responsabilité de Mercury Marine et de Brunswick Marine in EMEA Inc.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le 30 novembre 2015
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Moteur hors-bord, 2 temps commercial, TMC—non conforme à la directive relative aux bateaux de plaisance

Fabricant : Coentreprise Tohatsu Marine Corporation (TMC) Mercury Marine
Shimodaira 4495-9,
Komagane-City, Nagano, 399-4101, Japon

Représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.
Parc Industriel de Petit-Rechain,
B-4800 Verviers, Belgique

Directive relative aux machines

2006/42/CE

Principes d'intégration des normes de sécurité (1.1.2)	ISO 12100-1 ; ISO 12100-2 ; EN 1050
Émissions sonores (1.5.8)	ICOMIA 39/94
Vibration (1.5.9)	ICOMIA 38/94

Directive relative à la compatibilité électromagnétique

2014/30/UE

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2003/44/CE

Norme d'émission générique	EN 61000-6-3
Norme d'immunité générique	EN 61000-6-1
Véhicules, bateaux et dispositifs entraînés par des moteurs à combustion interne – caractéristiques des perturbations radioélectriques	SAE J551 CISPR 12 ; EN 55012:2002/A1:2005
Essais d'immunité aux décharges électrostatiques	EN 61000-6-2 ; EN 61000-4-2 ; EN 61000-4-3

Type de moteur : Hors-bord
Type de carburant : Essence
Cycle de combustion : 2 temps

Cette déclaration est émise sous la seule responsabilité de Mercury Marine et de Brunswick Marine in EMEA Inc.

Nom/fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le 30 novembre 2015
Mercury Marine, Fond du Lac, WI, États-Unis

Contact pour la réglementation européenne :

Regulations and Product Safety Department (Service de la réglementation et de la sécurité des produits),
Mercury Marine
Fond du Lac, WI, États-Unis

Hors-bord - OptiMax

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 94/25/CE TELLE QUE MODIFIÉE PAR LA DIRECTIVE 2003/44/CE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine			
Adresse : W6250 Pioneer Road, P.O. Box 1939			
Ville : Fond du Lac, WI	Code postal : 54936-1939	Pays : États-Unis	
Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.			
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain			
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique	
Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV-GL			
Adresse : Hemvärnsgatan 9			
Ville : Solna	Code postal : 17154	Pays : Suède	N° d'identification : 0575

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2003/44/CE

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV-GL

Adresse : Hemvärnsgatan 9

Ville : Solna

Code postal : 17154

Pays : Suède

N° d'identification : 0575

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement : B+C B+D B+E B+F G H

Module d'évaluation de conformité des émissions sonores : Un écran Aa G H

Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la sécurité des machines 2006/42/CE ; Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur hors-bord	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 2 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	À partir du numéro de série	Certificat Module H
2.5L OptiMax 135, 150, 150 Pro XS, 175 ch	1B2277000	RCDH0000002
3.0L OptiMax 200, 200 Pro XS, 225, 250 ch	1B2277000	RCDH0000002

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Veuillez préciser (* = norme obligatoire)
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	* EN ISO 8178-1:1996
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	* EN ISO 8178-1:1996
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	*EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que les moteurs visés satisfont aux exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom/fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le 30 novembre 2015
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2003/44/CE

Hors-bord - SportJet

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 94/25/CE TELLE QUE MODIFIÉE PAR LA DIRECTIVE 2003/44/CE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine		
Adresse : W6250 Pioneer Road, P.O. Box 1939		
Ville : Fond du Lac, WI	Code postal : 54936-1939	Pays : États-Unis

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV-GL		
Adresse : Hemvärnsgatan 9		
Ville : Solna	Code postal : 17154	Pays : Suède N° d'identification : 0575

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur inboard	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 2 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	Numéro(s) d'identification unique(s) du moteur ou code(s) de famille du moteur : numéro de série de début	Numéro du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
200 ch SportJet	0E433154	RCDH0000002

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/méthodes normatifs	Fichier technique	Veuillez préciser (* = norme obligatoire)
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	* EN ISO 8178-1:1996
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	* EN ISO 8178-1:1996
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores	Voir la Déclaration de conformité du bateau dans lequel le ou les moteurs ont été installés			

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2003/44/CE

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je soussigné déclare au nom du constructeur que le ou les moteurs visés satisfieront aux exigences relatives aux émissions d'échappement de la directive 94/25/CE, telle que modifiée par la directive 2003/44/CE, s'ils sont installés dans un bateau de plaisance, conformément aux instructions fournies par le constructeur, et que ce ou ces moteurs ne doivent pas être mis en service tant que le bateau de plaisance dans lequel ils doivent être installés n'a pas été déclaré conforme aux dispositions applicables des directives susmentionnées.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le 30 novembre 2015
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

MerCruiser Inboard et TowSport

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 94/25/CE MODIFIÉE PAR LA DIRECTIVE 2003/44/CE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine

Adresse : W6250 Pioneer Road

Ville : Fond du Lac, WI

Code postal : 54936

Pays : États-Unis

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.

Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain

Ville : Verviers

Code postal : B-4800

Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV-GL

Adresse : Hemvärnsgatan 9

Ville : Solna

Code postal : 17154

Pays : Suède

N° d'identification : 0575

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement : B+C B+D B+E B+F G H

Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur

Moteur inboard

Type de carburant

Essence

Cycle de combustion

4 temps

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2003/44/CE

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom de la gamme de moteurs	Numéro d'identification unique du moteur : À partir du numéro de série	Numéro du certificat CE du Module H
6.2 MPI (300, 350)	2A000000	RCDH0000001
6.2 MPI ECT (300, 350)	2A000000	RCDH0000001
TowSport 6.2 MPI (320, 370)	2A000000	RCDH0000001
TowSport 6.2 MPI ECT (320, 370)	2A000000	RCDH0000001
8.2 Horizon ECT	2A000000	RCDH0000001
8.2L H.O. ECT	2A000000	RCDH0000001

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Veuillez préciser (* = norme obligatoire)
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	* EN ISO 8178-1:1996
B.3 Durabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores	voir la Déclaration de conformité du bateau dans lequel le ou les moteurs ont été installés			

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je soussigné déclare au nom du constructeur que le ou les moteurs visés satisferont aux exigences relatives aux émissions d'échappement de la directive 94/25/CE, telle que modifiée par la directive 2003/44/CE, s'ils sont installés dans un bateau de plaisance, conformément aux instructions fournies par le constructeur, et que ce ou ces moteurs ne doivent pas être mis en service tant que le bateau de plaisance dans lequel ils doivent être installés n'a pas été déclaré conforme aux dispositions applicables des directives susmentionnées.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le 30 novembre 2015
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2003/44/CE

Transmission en Z MerCruiser

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 94/25/CE MODIFIÉE PAR LA DIRECTIVE 2003/44/CE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine		
Adresse : W6250 Pioneer Road		
Ville : Fond du Lac, WI	Code postal : 54936	Pays : États-Unis

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV-GL			
Adresse : Hemvärnsgatan 9			
Ville : Solna	Code postal : 17154	Pays : Suède	N° d'identification : 0575

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV-GL			
Adresse : Hemvärnsgatan 9			
Ville : Solna	Code postal : 17154	Pays : Suède	N° d'identification : 0575

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H
Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :	A <input type="checkbox"/>		Aa <input type="checkbox"/>		G <input type="checkbox"/>	H <input checked="" type="checkbox"/>
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Transmission en Z avec échappement intégré	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom de la gamme de moteurs	Numéro d'identification unique du moteur : Numéro de série de début	Numéro du certificat CE du Module H
3.0 TKS	2A000000	RCDH0000001
3.0 MPI ECT	2A000000	RCDH0000001
4.3 MPI	2A000000	RCDH0000001
4.3 MPI ECT	2A000000	RCDH0000001
4.5 MPI	2A000000	RCDH0000001
4.5 MPI ECT	2A000000	RCDH0000001
6.2 MPI	2A000000	RCDH0000001
6.2 MPI ECT	2A000000	RCDH0000001
8.2 MAG	2A000000	RCDH0000001
8.2 MAG ECT	2A000000	RCDH0000001
8.2 MAG H.O.	2A000000	RCDH0000001
8.2 MAG H.O. ECT	2A000000	RCDH0000001

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2003/44/CE

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/méthodes normatifs	Fichier technique	Veuillez préciser (* = norme obligatoire)
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	* EN ISO 8178-1:1996
B.3 Durabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	*EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que le ou les moteurs satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le 30 novembre 2015
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Diesel Inboard - 2.0L, 2.8L, 4.2L (I6)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 94/25/CE MODIFIÉE PAR LA DIRECTIVE 2003/44/CE

Nom du fabricant du moteur : V M Motori, s.p.a.		
Adresse : Via Ferrarese, 29		
Ville : Cento (FE)	Code postal : 44042	Pays : Italie

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : TÜV Product Service GmbH			
Adresse : Ridlerstrasse, 65			
Ville : Munich	Code postal : 80339	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0123

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2003/44/CE

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement : B+C B+D B+E B+F G H

Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur inboard	<input checked="" type="checkbox"/> Diesel	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	Numéros d'identification uniques du moteur ou codes de famille du moteur	Numéro du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
4.2L 350/320/270	MR706LX / MR706LH / MR706LS	SB5 09 04 57278 010
2.8L 230/220/210/170	MR704LX / MR704LY / MR704LH / MR704LS	SB5 08 07 57278 008
2.0L 170/150/130/115	MR504LX / MR504LH / MR504LS / MR504LB	SB5 09 04 57278 009

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/méthodes normatifs	Fichier technique	Veuillez préciser (* = norme obligatoire)
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	* EN ISO 8178-1:1996
B.3 Durabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores	Voir la Déclaration de conformité du bateau dans lequel le ou les moteurs ont été installés			

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je soussigné déclare au nom du constructeur que le ou les moteurs visés satisferont aux exigences relatives aux émissions d'échappement de la directive 94/25/CE, telle que modifiée par la directive 2003/44/CE, s'ils sont installés dans un bateau de plaisance, conformément aux instructions fournies par le constructeur, et que ce ou ces moteurs ne doivent pas être mis en service tant que le bateau de plaisance dans lequel ils doivent être installés n'a pas été déclaré conforme aux dispositions applicables des directives susmentionnées.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le 30 novembre 2015
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2003/44/CE

Transmission en Z Diesel - 2.0L, 2.8L, 4.2L (I6)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 94/25/CE MODIFIÉE PAR LA DIRECTIVE 2003/44/CE

Nom du fabricant du moteur : V M Motori, s.p.a.		
Adresse : Via Ferrarese, 29		
Ville : Cento (FE)	Code postal : 44042	Pays : Italie

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : TÜV Product Service GmbH			
Adresse : Ridlerstrasse, 65			
Ville : Munich	Code postal : 80339	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0123

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : International Marine Certification Institute (IMCI)			
Adresse : Rue Abbé Cuypers 3			
Ville : Bruxelles	Code postal : B-1040	Pays : Belgique	N° d'identification : 0609

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input checked="" type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> H
Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :	<input type="checkbox"/> Un écran	<input checked="" type="checkbox"/> Aa	<input type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> H		
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Transmission en Z avec échappement intégré	<input checked="" type="checkbox"/> Diesel	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	Numéros d'identification uniques du moteur ou codes de famille du moteur	Numéro du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
4.2L 350/320/270	MR706LX / MR706LH / MR706LS	SB5 11 02 57278 012
2.8L 230/220/210/170	MR704LX / MR704LY / MR704LH / MR704LS	SB5 08 07 57278 008
2.0L 170/150/130/115	MR504LX / MR504LH / MR504LS / MR504LB	SB5 09 04 57278 009

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2003/44/CE

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Veuillez préciser (* = norme obligatoire)
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	* EN ISO 8178-1:1996
B.3 Durabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	*EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que le ou les moteurs satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le 30 novembre 2015
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Diesel Inboard - 1.9L, 2.5L, 3.0L, 4.2L (V8)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 94/25/CE MODIFIÉE PAR LA DIRECTIVE 2003/44/CE

Nom du fabricant du moteur : Volkswagen Antriebssysteme

Adresse : HMA-E/1, PO 7962, Industriestraße Nord

Ville : Salzgitter

Code postal : 383231

Pays : Allemagne

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.

Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain

Ville : Verviers

Code postal : B-4800

Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : International Marine Certification Institute (IMCI)

Adresse : Rue Abbé Cuypers 3

Ville : Bruxelles

Code postal : B-1040

Pays : Belgique

N° d'identification : 0609

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2003/44/CE

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement : B+C B+D B+E B+F G H

Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur inboard	<input checked="" type="checkbox"/> Diesel	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle du moteur ou de la famille de moteurs	Numéros d'identification uniques du moteur ou codes de famille du moteur	Numéro du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
SDI 1.9L 40/50/60	SDI 40-4/SDI 50-4/SDI 60-4	EXVWM001
SDI 2.5L 75	SDI 75-5	EXVWM002
TDI 2.5L 100/120	TDI 100-5/TDI 100-5 SE	EXVWM003
TDI 2.5L 140/150/165	TDI 150-5/TDI 150-5 D/TDI 165-5	EXVWM004
R4 TD ; TDI 1.9L 75	TDI 75-4	EXVWM006
TDI 3.0L 225/230/265	TDI 225-6/TDI 230-6/TDI 265-6	EXVWM007
TDI 3.0L 150/230/260	Mercury Diesel TDI 3.0L 260, Mercury Diesel TDI 3.0L 230, Mercury Diesel TDI 3.0L 150	EXVWM007
TDI 4.2L 285/350	TDI 285-8/TDI 350-8	EXVWM008
TDI 4.2L 370/335	Mercury Diesel TDI 4.2L 370, Mercury Diesel TDI 4.2L 335	EXVWM008

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Veillez préciser (* = norme obligatoire)
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	* EN ISO 8178-1:1996
B.3 Durabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores	Voir la Déclaration de conformité du bateau dans lequel le ou les moteurs ont été installés			

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2003/44/CE

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je soussigné déclare au nom du constructeur que le ou les moteurs visés satisferont aux exigences relatives aux émissions d'échappement de la directive 94/25/CE, telle que modifiée par la directive 2003/44/CE, s'ils sont installés dans un bateau de plaisance, conformément aux instructions fournies par le constructeur, et que ce ou ces moteurs ne doivent pas être mis en service tant que le bateau de plaisance dans lequel ils doivent être installés n'a pas été déclaré conforme aux dispositions applicables des directives susmentionnées.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le 30 novembre 2015
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Transmission en Z diesel - 1.9L, 2.5L, 3.0L, 4.2L (V8)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 94/25/CE MODIFIÉE PAR LA DIRECTIVE 2003/44/CE

Nom du fabricant du moteur : Volkswagen Antriebssysteme

Adresse : HMA-E/1, PO 7962, Industriestraße Nord

Ville : Salzgitter

Code postal : 383231

Pays : Allemagne

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.

Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain

Ville : Verviers

Code postal : B-4800

Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : International Marine Certification Institute (IMCI)

Adresse : Rue Abbé Cuypers 3

Ville : Bruxelles

Code postal : B-1040

Pays : Belgique

N° d'identification : 0609

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : International Marine Certification Institute (IMCI)

Adresse : Rue Abbé Cuypers 3

Ville : Bruxelles

Code postal : B-1040

Pays : Belgique

N° d'identification : 0609

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :

B+C B+D B+E B+F G H

Module d'évaluation de conformité des émissions sonores : Un écran Aa G H

Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2003/44/CE

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> transmission en Z avec échappement intégré	<input checked="" type="checkbox"/> Diesel	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle du moteur ou de la famille de moteurs	Numéros d'identification uniques du moteur ou codes de famille du moteur	Numéro du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
TDI 2.5L 100/120	TDI 100-5/TDI 100-5 SE	EXVWM003
TDI 2.5L 140/150/165	TDI 150-5/TDI 150-5 D/TDI 165-5	EXVWM004
TDI 3.0L 225/230/265	TDI 225-6/TDI 230-6/TDI 265-6	EXVWM007
V6 TDI 150/230/260	Mercury Diesel TDI 3.0L 260, Mercury Diesel TDI 3.0L 230, Mercury Diesel TDI 3.0L 150	EXVWM007
TDI 4.2L 285/350	TDI 285-8/TDI 350-8	EXVWM008
V8 TDI 335/370	Mercury Diesel TDI 4.2L 370, Mercury Diesel TDI 4.2L 335	EXVWM008

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Veuillez préciser (* = norme obligatoire)
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	* EN ISO 8178-1:1996
B.3 Durabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	*EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que le ou les moteurs satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le 30 novembre 2015
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2013/53/UE

Déclaration de conformité - Directive sur la navigation de plaisance 2013/53/UE

La Déclaration de conformité suivante s'applique aux moteurs portant le symbole CE accompagné du code de l'organisme notifié 0098. Ces moteurs satisfont aux exigences de la Directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance.

Moteur hors-bord - TMC (Directive sur la navigation de plaisance 2016)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Coentreprise Tohatsu Marine Corporation (TMC)/Mercury Marine		
Adresse : Shimodaira 4495-9		
Ville : Komagane-City, Nagano	Code postal : 399-4101	Pays : Japon

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV GL SE			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H
Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :	<input type="checkbox"/> Un écran	<input type="checkbox"/> Aa	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H		
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la sécurité des machines 2006/42/CE ; Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur hors-bord	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	À partir du numéro de série	Numéro du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
2,5, 3,5 ch	0R600000	RCDH0000004
4, 5, 6 ch	0R600000	RCDH0000004
8, 9,9 ch	0R600000	RCDH0000004
10, 15, 20 ch	0R600000	RCDH0000004
25, 30 ch EFI	0R600000	RCDH0000004

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2013/53/UE

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables et qu'ils sont conformes aux types mentionnés et envers lequel ou lesquels un ou des certificats d'examen de type ou d'approbation ont été décernés.

Nom/fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le 20 janvier 2016
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Moteurs hors-bord - 30/40/50/60 FourStroke (Directive sur la navigation de plaisance 2 2016)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine Technology Suzhou Co., Ltd.			
Adresse : No. 200 Suhong Middle Road, Suzhou Industrial Park			
Ville : Suzhou	Code postal : 215021	Pays : Chine	
Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.			
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain			
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique	
Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2013/53/UE

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV GL SE

Adresse : Brooktorkai 18

Ville : Hambourg

Code postal : 20416

Pays : Allemagne

N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement : B+C B+D B+E B+F G H

Module d'évaluation de conformité des émissions sonores : Un écran Aa G H

Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la sécurité des machines 2006/42/CE ; Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur hors-bord	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	À partir du numéro de série	Certificat Module H
30, 40 ch, 3 cylindres	1C300000	RCDH0000004
40, 50, 60 ch 4 cylindres	1C300000	RCDH0000004
60 ch Race 4 cylindres	1C300000	RCDH0000004

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2013/53/UE

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que les moteurs visés satisfont aux exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le mercredi 20 janvier 2016
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Moteurs hors-bord - Large FourStroke (Directive sur la navigation de plaisance 2 2016)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine		
Adresse : W6250 Pioneer Road, P.O. Box 1939		
Ville : Fond du Lac, WI	Code postal : 54936-1939	Pays : États-Unis

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV GL SE			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H
Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :	<input type="checkbox"/> Un écran	<input type="checkbox"/> Aa	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H		
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la sécurité des machines 2006/42/CE ; Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur hors-bord	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2013/53/UE

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	À partir du numéro de série	Certificat Module H
Verado 6 cylindres : 200, 225, 250, 275, 300, 350, 400 ch	0P401000 ou 2B000000	RCDH0000004
Verado 4 cylindres : 150, 175, 200 ch	0P401000 ou 2B000000	RCDH0000004
2.1L FourStroke EFI : 65, 75, 80, 90, 100, 115 ch; 115 Pro XS	2B000000	RCDH0000004
150 ch FourStroke (3.0L)	0P401000 ou 2B000000	RCDH0000004

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs susmentionnés satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom/fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le mercredi 20 janvier 2016
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Hors-bord - OptiMax (Directive sur la navigation de plaisance 2016)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine		
Adresse : W6250 Pioneer Road, P.O. Box 1939		
Ville : Fond du Lac, WI	Code postal : 54936-1939	Pays : États-Unis

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2013/53/UE

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV GL SE			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H
Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :	<input type="checkbox"/> Un écran	<input type="checkbox"/> Aa	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H		
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la sécurité des machines 2006/42/CE ; Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur hors-bord	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 2 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	À partir du numéro de série	Certificat Module H
2.5L OptiMax 150 Pro XS	2B000000	RCDH0000004
3.0L OptiMax 200, 200 Pro XS, 225, 250 ch	2B000000	RCDH0000004

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2013/53/UE

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que les moteurs visés satisfont aux exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom/fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le mercredi 20 janvier 2016
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Modèles MerCruiser Inboard et Tow Sports (Directive sur la navigation de plaisance 2016)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine

Adresse : W6250 Pioneer Road

Ville : Fond du Lac, WI

Code postal : 54936

Pays : États-Unis

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.

Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain

Ville : Verviers

Code postal : B-4800

Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE

Adresse : Brooktorkai 18

Ville : Hambourg

Code postal : 20416

Pays : Allemagne

N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :

B+C B+D B+E B+F G H

Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur

Moteur inboard

Type de carburant

Essence

Cycle de combustion

4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom de la gamme de moteurs	Numéro d'identification unique du moteur : À partir du numéro de série	Numéro du certificat CE du Module H
6.2 MPI ECT (300, 350)	2A000000	RCDH0000004
TowSport 6.2 MPI ECT (320, 370)	2A000000	RCDH0000004

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2013/53/UE

Nom de la gamme de moteurs	Numéro d'identification unique du moteur : À partir du numéro de série	Numéro du certificat CE du Module H
8.2 Horizon ECT	2A000000	RCDH0000004
8.2L H.O. ECT	2A000000	RCDH0000004

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores	voir la Déclaration de conformité du bateau dans lequel le ou les moteurs ont été installés			

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs visés satisferont aux exigences relatives aux émissions d'échappement de la directive 2013/53/UE, s'ils sont installés dans un bateau de plaisance, conformément aux instructions fournies par le fabricant du moteur, et que ce ou ces moteurs ne doivent pas être mis en service tant que le bateau de plaisance dans lequel ils doivent être installés n'a pas été déclaré conforme aux dispositions applicables des directives susmentionnées.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le mercredi 20 janvier 2016
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Transmission en Z MerCruiser (Directive sur la navigation de plaisance 2 2016)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine		
Adresse : W6250 Pioneer Road		
Ville : Fond du Lac, WI	Code postal : 54936	Pays : États-Unis

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2013/53/UE

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE

Adresse : Brooktorkai 18

Ville : Hambourg

Code postal : 20416

Pays : Allemagne

N° d'identification : 0098

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV GL SE

Adresse : Brooktorkai 18

Ville : Hambourg

Code postal : 20416

Pays : Allemagne

N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement : B+C B+D B+E B+F G H

Module d'évaluation de conformité des émissions sonores : Un écran Aa G H

Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur

Transmission en Z avec échappement intégré

Type de carburant

Essence

Cycle de combustion

4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom de la gamme de moteurs	Numéro d'identification unique du moteur : Numéro de série de début	Numéro du certificat CE du Module H
3.0 MPI ECT	2A000000	RCDH0000004
4.3 MPI ECT	2A000000	RCDH0000004
4.5 MPI ECT	2A000000	RCDH0000004
5.0 MPI ECT	2A000000	RCDH0000004
6.2 MPI ECT	2A000000	RCDH0000004
8.2 MAG ECT	2A000000	RCDH0000004
8.2 MAG H.O. ECT	2A000000	RCDH0000004

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - DIRECTIVE SUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE 2013/53/UE

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que le ou les moteurs satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le mercredi 20 janvier 2016
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis